

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 13 AVRIL 2026

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

Nombre de membres :

- . En exercice : 19
- . Présents : 17 puis 18 puis 19
- . Votants : 17 puis 18 puis 19

Membres élus présents : M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Andres JURADO, Mme Elisa BALBIS, M. Grégory LOPEZ, Mme Estelle PONS, M. Bertrand BUTIN, M François DEVAUX, Mme Sylvie DARONNE-BOVIS, Mme Anna KRUMERAC, M. Farid BOUGJDI, M. Frédéric GODANO, Mme Vanessa HASS, Mme Florence N'GUYEN VAN-KY, Mme Méguy LESGOURGUES, M. Pierre CONSTANS, Mme Béatrice MALVACHE et M. Jean-Vincent VALBONETTI

Arrivée de Mme Martine FAYAUBOST à 17h16

Arrivée de M. Benoît MAHERAULT à 18h02

Absents excusés : Mme Martine FAYAUBOST jusqu'à 17h15 et M. Benoît MAHERAULT jusqu'à 18h01

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DARONNE-BOVIS

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026
2. Décisions
3. Délégations du Conseil Municipal au Maire
4. Création de trois postes de Conseillers délégués
5. Indemnités de fonction des élus
6. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) parcelles section AC n° 109 et 112
7. Autorisation de signature de l'avenant de restitution de surfaces du bail commercial du bureau de Poste de Villecroze
8. Désignation des délégués pour les COmmunes FORestières (COFOR)
9. Désignation des délégués pour le Parc Naturel Régional du Verdon
10. Désignation des délégués pour Territoire Energie 83 (TE 83)
11. Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)
12. Désignation des membres du SIVU Villecroze - Tourtour
13. Désignation des délégués pour l'Opac Var Habitat
14. Désignation des délégués pour la Chambre des métiers et celle des commerces
15. Désignation du correspondant défense
16. Désignation des délégués de la Mission Locale
17. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
18. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
19. Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau
20. Commissions communales

Budget commune :

- 21. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- 22. Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser 2025
- 23. Taux des impôts directs locaux
- 24. Subventions aux associations
- 25. Mise en place de la fongibilité des crédits
- 26. Budget primitif 2026

Budget de l'eau

- 27. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- 28. Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser 2025
- 29. Admission en non-valeurs
- 30. Budget primitif 2026

Point 1 – D 15/ 2026 : Approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2026

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée. Il convient de voter son approbation.

Il est voté à l'unanimité.

Point 2 – Décisions du Maire

M Le Maire donne lecture des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 11 février 2026, à savoir :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
19/02/2026	02-2026	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AE numéro 560 située chemin de Barbebelle. La commune n'a pas préempté.
19/02/2026	03-2026	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AK numéro 871 et 882 situées chemin des Cadenières. La commune n'a pas préempté.
19/02/2026	04-2026	Cette décision concerne une demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'acquisition de tenues vestimentaires en faveur des bénévoles RCSC/CCFF. L'aide sollicitée est de 275.58€ soit 50% du montant.
24/02/2026	05-2026	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AE numéro 16 située chemin de Barbebelle. La commune n'a pas préempté.
05/03/2026	06-2026	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AB numéro 571 située rue des Arcades. La commune n'a pas préempté.
13/03/2026	07-2026	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AB numéro 140, 141 et 592 situées rue Ambroise Croizat. La commune n'a pas préempté.

Point 3 – D 16/ 2026 : Délégations du Conseil Municipal au Maire

M Le Maire précise que 31 délégations peuvent lui être attribuées. Après discussion, il a été proposé de lui en attribuer 14. Ces délégations sont énumérées en respectant le numéro des alinéas.

Les délégations retenues par le Conseil Municipal sont :

- 4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 90 000 € HT ;
- 5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et après avis de la commission logement ;
- 6° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice) et experts ;
- 14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les conditions suivantes : décision prise après avis de la commission urbanisme et uniquement pour les opérations inférieures à 1000 € ;
- 16°bis Transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite, pour chaque sinistre, de 1000 euros ;
- 24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre ;
- 26° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- 31° Autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil Municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code ;

Le Conseil Municipal autorise M. le maire à subdéléguer les délégations sus énumérées.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations peuvent être exercées par le premier adjoint.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 4 – D 17 2026 : Création de trois postes de Conseillers délégués

Arrivée de Mme Martine FAYAUBOST à 17h16.

M. le Maire propose de créer 3 postes de Conseillers délégués avec les délégations suivantes :

- Finances, budget, impôts, affaires juridiques et demande de subventions à Bertrand BUTIN
- Location salles Municipales et animations seniors à Anne KRUMERAC
- Affaires scolaires à Méguy LESGOURGUES

L'enveloppe globale des indemnités permettait de créer 1 poste d'adjoint supplémentaire mais l'équipe a préféré créer 3 postes de Conseillers délégués qui se partagent cette indemnité.

Jean-Vincent VALBONETTI a indiqué son étonnement sur le fait que lors de la campagne, le candidat avait insisté en réunion publique qu'il n'y aurait que 4 adjoints au lieu de 5 possible. Or, avec la création de ces trois postes la commune ne fait aucune économie.

Pierre CONSTANS valide la délégation finances qui lui semble être une continuité du mandat précédent. Concernant les autres délégations, il considère que c'est la mission d'un adjoint.

M. le Maire précise que cela permet de soulager la charge de travail des adjoints.

Elisa BALBIS précise que ces délégations ont été créées en fonction de l'appétence et des compétences de chacun.

Cette délibération est votée à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Point 5 – D 18/ 2026 : Indemnités de fonction des élus

Le calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser est précisé ci-dessous :

Indice 1027 brut – Indice 835 majoré (du 1er janvier 2024)

Fonction	Nbre	Taux maximum	Indemnité Brute mensuelle	Montant mensuel maximum
Maire	1	55.70	2 289.56	2 289.56
Adjoint	5	21.38	878.83	4 394.15
Montant maximal de l'enveloppe				6 683.71

La proposition de répartition des indemnités des élus est la suivante :

Fonction	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut
Maire	55.70%	2 289. 56 €
1 ^{er} adjoint	21.38%	878. 83 €
2 ^{ème} adjoint	21.38%	878. 83 €
3 ^{ème} adjoint	21.38%	878. 83 €
4 ^{ème} adjoint	21.38%	878. 83 €
Conseiller délégué	7.12%	292. 94 €
Conseiller délégué	7.12%	292. 94 €
Conseiller délégué	7.12%	292. 94 €
Montant des indemnités		6 683.70 €

Pierre CONSTANS comprendrait si l'indemnité du maire était majorée car ce dernier a une grosse charge de travail. Il précise que c'est mérité.

Par contre, il ne valide pas le fait d'indemniser certains Conseillers délégués. Il précise que malgré le fait qu'il n'y ait que 4 adjoints, l'enveloppe globale est utilisée.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 6 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) parcelles section AC n° 109 et 112

Cette délibération a été ajournée.

Point 7– D 19/ 2026 : Autorisation de signature de l'avenant de restitution de surfaces du bail commercial du bureau de Poste de Villecroze

Aux termes d'un bail qui a pris effet au 1^{er} avril 2017, LOCAPOSTE a pris en location le Bureau de Poste de Villecroze.

Ce dernier étant devenu Agence Postale Communale (APC) dans les locaux de la mairie, seule une partie du local reste occupée par le Distributeur Automatique de Billets (DAB). Il est proposé dans l'avenant un loyer annuel de 484.40 €.

Il convient d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant de restitution de surfaces.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 8– D 20/ 2026 : Désignation des délégués pour les COmmunes FORestières (COFOR)

Après proposition de M. le Maire, M. Benoît MAHERAULT est désigné délégué titulaire et Frédéric GODANO délégué suppléant.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 9 – D 21/ 2026 : Désignation des délégués pour le Parc Naturel Régional du Verdon

M Le Maire propose à l'assemblée de procéder à un vote à main levée. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Après proposition de M. le Maire, François DEVAUX est désigné délégué titulaire et Farid BOUGJDI et Jean-Vincent VALBONETTI délégués suppléants.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 10 – D 22/ 2026 : Désignation des délégués pour Territoire Energie 83 (TE 83)

M Le Maire propose à l'assemblée de procéder à un vote à main levée. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Après proposition de M. le Maire, Grégory LOPEZ, est désigné délégué titulaire et Frédéric GODANO, délégué suppléant.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 11 – D 23/ 2026 : Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la CAO.

Celle-ci est composée :

- Du maire
- De 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein de Conseil Municipal.

Cette élection doit avoir lieu :

- au scrutin de liste
- à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est proposée. Celle-ci est composée des élus suivants :

- Elisa BALBIS, Grégory LOPEZ, Estelle PONS, membres titulaires
- Florence N'GUYEN VAN-KY, Martine FAYAUBOST et Jean-Vincent VALBONETTI, membres suppléants.

M Le Maire propose à l'assemblée de procéder à un vote à main levée. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 12 – D 24/ 2026 : Désignation des membres du SIVU Villecroze - Tourtour

Après proposition de M. le Maire, Grégory LOPEZ et Frédéric GODANO sont désignés délégués titulaires.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 13 – D 25/ 2026 : Désignation des délégués pour l'Opac Var Habitat

Après proposition de M. le Maire, Andres JURADO est désigné délégué titulaire et Anna KRUMERAC, déléguée suppléante.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 14 – D 26/ 2026 : Désignation des délégués pour la Chambre des métiers et celle des commerces

Après proposition de M. le Maire, ce dernier est désigné délégué titulaire et Benoît MAHERAULT délégué suppléant.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 15 – D 27/ 2026 : Désignation du correspondant défense

Après proposition de M. le Maire, Martine FAYAUBOST est désignée correspondante défense.

François DEVAUX demande les missions de ce correspondant. Martine FAYAUBOST précise que son rôle sera de communiquer les informations du ministère de la Défense tant aux élus qu'aux concitoyens.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 16 – D 28/ 2026 : Désignation des délégués de la Mission Locale

Après proposition de M. le Maire, Elisa BALBIS est désignée membre titulaire et Anna KRUMERAC, membre suppléant.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 17 – D 29/ 2026 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorale est composée de 5 membres :

- 3 membres du Conseil Municipal appartenant à la liste ayant obtenu le plus de siège, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Après discussion, Martine FAYAUBOST, Bertrand BUTIN et Sylvie DARONNE-BOVIS sont désignés.

- 2 membres du Conseil Municipal appartenant à l'autre liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Après discussion, Pierre CONSTANS et Béatrice MALVACHE sont désignés.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 18 – D 30/ 2026 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire précise qu'il convient de désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants élus ainsi que 6 administrés titulaires et 6 administrés suppléants.

Les personnes retenues sont :

- Commissaires titulaires : Vincent VAGH-WEINMAN, Pierre CONSTANS, Bertrand BUTIN, Farid BOUGDJI, Jean-Vincent VALBONETTI, Martine FAYAUBOST, Jean-Claude FAYAUBOST, Rolland BALBIS, François DEBOUCHAGE, Pascal FASSONE, Jean-Louis ROUX, Bernard THEVIER.
- Commissaires suppléants : François DEVAUX, Frédéric GODANO, Vanessa HAAS, Florence N'GUYEN VAN-KY, Méguy LESGOURGUES, Benoît MAHERAULT, Damien ANDREUTTI, Alain SIKORSKY, Patrick PIVELIN, Franck CASTELLARNAU, Robert CONSTANS, Jean-Pierre PENNO.

Cette commission consiste à donner un avis sur les modifications et créations de bâtis recensées par l'administration fiscale sur le territoire communal. Elle se réunit une fois par an.

Le directeur départemental des finances publiques fera une sélection de 12 personnes parmi la liste ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 19 – D 31/ 2026 : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau

Après proposition de M. le Maire, Grégory LOPEZ et Pierre CONSTANS sont désignés membres élus ainsi que M Rolland BALBIS, administré. Vincent VAGH-WEINMANN est président de droit.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 20 – D 32/ 2026 : Commissions communales

Elisa BALBIS énumère les 12 commissions proposées ainsi que les élus qui les composent, sachant que le Maire est président de droit :

- Ressources humaines : Elisa BALBIS référente ainsi que Andres JURADO, Sylvie DARONNE-BOVIS, Martine FAYAUBOST et Bertrand BUTIN
- Gestion parc informatique et téléphonie : Elisa BALBIS référente ainsi que Bertrand BUTIN et Jean-Vincent VALBONNETTI
- Communication et comité de lecture tout domaine : Elisa BALBIS référente ainsi que Anna KRUMERAC, Martine FAYAUBOST, François DEVAUX et Béatrice MALVACHE
- Finances : Bertrand BUTIN référent ainsi que Farid BOUGDJI, Pierre CONSTANS et Jean-Vincent VALBONNETTI
- Jeunesse et sports : Estelle PONS référente ainsi que Elisa BALBIS, Grégory LOPEZ, Méguy LESGOURGUES, Benoît MAHERAULT et Pierre CONSTANS
- Entretien des bâtiments / Réseaux et espaces verts : Grégory LOPEZ référent ainsi que Estelle PONS, Frédéric GODANO, François DEVAUX, Farid BOUGDJI et Florence N'GUYEN VAN-KY
- Culture, festivités marchés / foires et commémorations : Andres JURADO référent ainsi que Anna KRUMERAC, François DEVAUX, Benoît MAHERAULT, Sylvie DARONNE-BOVIS, Florence N'GUYEN VAN-KY, Béatrice MALVACHE et Pierre CONSTANS
- Urbanisme / DIA : Estelle PONS référente ainsi que Grégory LOPEZ, Méguy LESGOURGUES et Martine FAYAUBOST
- Juridique et contentieux : Bertrand BUTIN référent ainsi que Andres JURADO, Méguy LESGOURGUES et Martine FAYAUBOST
- Louages de choses, attribution logements et occupation domaine public : Andres JURADO référent ainsi que Martine FAYAUBOST et Sylvie DARONNE-BOVIS
- Commission marchés : Elisa BALBIS référente ainsi que Grégory LOPEZ, Estelle PONS, Méguy LESGOURGUES et Jean-Vincent VALBONNETTI
- Social : Andres JURADO référent ainsi que Anna KRUMERAC, Florence N'GUYEN VAN-KY, Sylvie DARONNE-BOVIS et Vanessa HAAS

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Budget commune :

Conformément à la réglementation, un document de travail contenant les pièces budgétaires a été envoyé aux élus dans le délai imparti de douze jours.

Bertrand BUTIN remercie tout d'abord Magali et Cécile pour tout le travail effectué afin de « sortir » ces comptes et ces budgets dans des temps très courts.

Point 21 – D 33 2026 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Bertrand BUTIN, Conseiller délégué aux finances, présente le CFU 2025 dont les résultats sont les suivants :

<u>BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</u>						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		567 640.35		353 764.17		921 404.52
Opérations de l'Année	1 953 119.67	2 104 662.21	442 363.95	293 794.46	2 395 483.62	2 398 456.67
TOTAUX	1 953 119.67	2 672 302.56	442 363.95	647 558.63	2 395 483.62	3 319 861.19
Résultats de Clôture		719 182.89		205 194.68		924 377.57
Reste à Réaliser			322 995.43	121 422.83		

Jean-Vincent VALBONETTI précise que pour l'excédent d'investissement 2025 de 205 194 €, il faut tenir compte des 322 995 € de factures impayées sur des travaux réalisés en 2025 reportés au budget 2026. Cela fait en réalité un déficit de 117 801 €. Les élus ont précisé que des subventions à recevoir ont été actées pour un montant de 121 422 € afin de payer les factures. En ajoutant le montant des subventions, l'excédent est seulement de 3 621 €. Il a précisé que tabler sur excédent de 3 621 € plutôt que sur 205 194 € ne permet de réaliser les mêmes choses.

Cette délibération est votée à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Point 22 – D 34/ 2026 : Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser 2025

Considérant les besoins du Budget Primitif 2026 de la Commune, le Conseil Municipal, suite au vote du Compte Financier Unique 2025 décide, de :

- VALIDER la reprise des résultats et des restes à réaliser 2025 :

Restes à réaliser dépenses : 322 995.43 €

Restes à réaliser recettes : 121 422.83 €

- CONSERVER l'excédent de fonctionnement 2025 au compte 002 (recettes) pour un montant de 719 182.89 €.
- CONSERVER à la section d'investissement au compte 001 (recettes) la totalité de l'excédent 2025 d'un montant de 205 194.68 €.

Béatrice MALVACHE demande des précisions sur la sonorisation du village. M. le Maire précise qu'il est possible de faire des annonces ou diffuser de la musique sur l'ensemble du village ou sur un site particulier. Ce système est opérationnel depuis Villecro'sports. Les messages peuvent être émis depuis l'office du tourisme et la mairie.

Cette délibération est votée à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Point 23 – D 35/ 2026 : Taux des impôts directs locaux

Bertrand BUTIN apporte des explications concernant l'état 1259 « notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ». Les bases de chaque taxe sont fixées par l'Etat et les communes peuvent moduler les taux. Cette année, les bases des taxes foncières ont augmenté de 1,7 %, ce qui permet de recevoir environ 8 K€ supplémentaires. Concernant la recette de la taxe d'habitation, elle est en baisse de 4 % malgré la mise en place de la majoration du taux communal la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 5 %.

En effet, la mise en place de cette nouvelle taxe a conduit certains administrés à s'enregistrer en résidence principale pour éviter une hausse de leur imposition.

Il est proposé le maintien des taux communaux, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16.99 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.69 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâtie : 72.05 %

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 24 – D 36/ 2026 : Subventions aux associations

Les subventions suivantes sont proposées de la façon suivante :

Nom de l'association	Propositions 2026
Sté de chasse "La Perdrix"	550.00
ADV	4 000.00
CACS	1 000.00
Tennis	500.00
Judo club salernois	400.00
Donneurs de sang	200.00
Les amis des fleurs	1 000.00
Pompiers	150.00
PEP83	300.00
Restrospective montée historique voitures (sur justificatif)	2 000.00
Les diabolins Centre aéré (sur justificatif)	3 000.00
ESCALE	200.00
ACADEMIE 23 - pour gala	500.00
ASSOC 1851 mémoire république	100.00
Espace service jeunesse AUPS	500.00
Leï boutentrains	7 000.00
Lokacité	700.00
L'avenir (en lien avec EHPAD et café des aidants)	500.00
ADV complément subv gradins si autres subventions refusées	2 000.00
CACS sub ex villecrolympique sur justificatif	1 000.00
Course auto octobre (sur justificatif)	2 000.00
TOTAL	27 600.00

Pierre CONSTANS précise que la commune versait une subvention à l'association « Les Diabolins » de Tourtour à hauteur de 6 000 €. L'équipe précédente, par manque de justificatif, l'a réduite à 3 000 € puis complètement supprimée. Il ne comprend pas que cette subvention réapparaisse. M. le Maire précise que des justificatifs leur ont été demandés ainsi que la prise en compte des doléances des familles.

Estelle PONS fait le point sur les centres aérés et précise qu'un sondage pour évaluer les besoins a été réalisé. Elle précise que les communes de Salernes et Aups accueillent seulement les enfants dont les deux parents travaillent.

Elle indique aussi que celui de Tourtour est prêt à s'occuper de 30 à 40 enfants. Cette association a dû augmenter ses tarifs pour survivre du fait du retrait de la subvention et elle s'est sentie abandonnée. Elle souligne également le manque de surveillance. Ce point devrait être plus cadré, plus sécurisé.

Pierre CONSTANS indique que toutes les familles ne sollicitent pas l'aide de la commune par manque d'information. Les repas ne sont pas prévus dans leur prestation. Les enfants de plus de 10 ans sont réticents à y aller.

Estelle PONS précise qu'il faut réagir rapidement car les vacances sont proches. Le prix actuel est de 25 € / jour. Il serait compris, si la subvention est versée, entre 4 et 17 € en fonction du quotient familial.

A ce jour, la Mairie de Tourtour n'a pas fixé de rendez-vous avec les élus de Villecroze. Sans réponse de leur part, la commune ne pourra pas s'engager et le centre aéré risque de fermer.

Pierre CONSTANS souligne que le transport d'enfants est risqué. Les parents préféreraient avoir un centre aéré sur place.

Jean-Vincent VALBONETTI fait remarquer que le montant global des subventions est inférieur à celui des autres communes. Il précise que les associations représentent « le poumon » de la commune.

Florence N'GUYEN VAN KY demande si le montant des subventions est figé. Les demandes de subventions peuvent intervenir en cours d'année.

Béatrice MALVACHE se questionne sur le montant élevé de la subvention attribuée à VAR ALPINE. Il lui est précisé que la commune prend seulement en charge l'animation de cette manifestation. Les subventions concernent les courses de côte.

Cette délibération est votée à 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (les élus membres d'une association, ayant quitté la salle lors du vote).

Bertrand BUTIN précise qu'aucune admission en non-valeur n'est prévue pour l'année 2026 car la commune n'a pas d'impayés de longue date.

Il indique aussi qu'en 2025, la commune de Villecroze avait constitué une provision pour risques d'un montant de 500.00 € au titre des risques d'impayés relatifs aux factures cantines et garderies.

Point 25 – D 37/ 2026 : Mise en place de la fongibilité des crédits

La fongibilité des crédits permet de réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section sans modifier le montant global du budget.

Cela permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution et la réactivité opérationnelle.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 26 – D 38/ 2026 : Budget primitif 2026

Bertrand BUTIN présente le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2026 dont les propositions globales sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	2 718 000, 00 €
RECETTES :	2 718 000, 00 €

SECTION D ' INVESTISSEMENT

DEPENSES :	1 130 000, 00 €
RECETTES :	1 130 000, 00 €

Le local du glacier devrait être totalement vidé d'ici fin mai 2026. Il faudra réfléchir à sa nouvelle utilisation (pool house, ...)

Bertrand BUTIN précise que la taxe additionnelle aux droits de mutation correspond à un pourcentage des « frais de notaires » lors des ventes qui est reversé à la commune.

Jean-Vincent VALBONETTI précise que les 324 000 € de virement à l'investissement de 2025 n'ont pas été affectés en 2026. Il indique également que les charges de fonctionnement sont importantes.

Bertrand BUTIN fait savoir que la commune est qualifiée de « commune riche » et de ce fait, 170 000 € doivent être reversés à l'Etat. Une étude des dépenses de fonctionnement doit être menée avec la commission finance tous les 3 mois.

Il rappelle également qu'il s'agit d'une année d'élection et que la préparation budgétaire n'a pas pu être approfondie.

Le montant des honoraires est élevé du fait des 11 procès en cours. La commune avait pris la décision de ne plus accepter les infractions à l'urbanisme et d'ester en justice.

Cette délibération est votée à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Budget de l'eau

Point 27 – D 39/ 2026 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Bertrand BUTIN présente le CFU 2025 dont les résultats sont les suivants :

<u>BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT</u>						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		82 471.91		38 643.94		121 115.85
Opérations de l'Année	456 630.64	429 324.59	318 490.86	433 412 .03	775 121.50	862 736.62
TOTAUX	456 630.64	511 796.50	318 490.86	472 055.97	775 121.50	953 852.47
Résultats de Clôture		55 165.86		153 565.11		208 730.97
Reste à Réaliser 2025			80 440.22		80 440.22	

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 28 – D 40/ 2026 : Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser 2025

Bertrand BUTIN précise qu'il appartient au Conseil Municipal d'affecter les résultats en fonction des besoins du Budget Primitif 2026. Il est proposé au Conseil Municipal, suite au vote du Compte Financier Unique 2025, de :

- VALIDER la reprise des résultats et des restes à réaliser 2025 :
Restes à réaliser dépenses : 80 440.22 €
Restes à réaliser recettes : 0.00 €
- CONSERVER l'excédent de fonctionnement 2025 au compte 002 (recettes) pour un montant de 55 165.86 €.
- CONSERVER à la section d'investissement au compte 001 (recettes) la totalité de l'excédent 2025 d'un montant de 153 565.11 €.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 29 – D 41/ 2026 : Admission en non-valeurs

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour les sommes dues sur le budget eau/assainissement.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur pour la somme de 3420.26 €.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 30 – D 42/ 2026 : Budget primitif 2026

Bertrand BUTIN présente le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2026 dont les propositions globales sont les suivantes :

SECTION D 'EXPLOITATION

DEPENSES :	492 000, 00 €
RECETTES :	492 000, 00 €

SECTION D 'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	293 000, 00 €
RECETTES :	293 000, 00 €

Cette délibération est votée à l'unanimité.

M. le Maire tient à remercier Bertrand BUTIN ainsi que Magali et Cécile.

La séance est levée à 19h19.

Sylvie DARONNE-BOVIS,
Secrétaire de séance.



Vincent VAGH-WEINMANN,
Maire.

